

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2024

Pôle SEI / service prévention et gestion des déchets

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône

Rédaction	Créé le	Version	Mis à jour le
MARMILLON Chloé	02/07/2025	0.1	27/08/2025

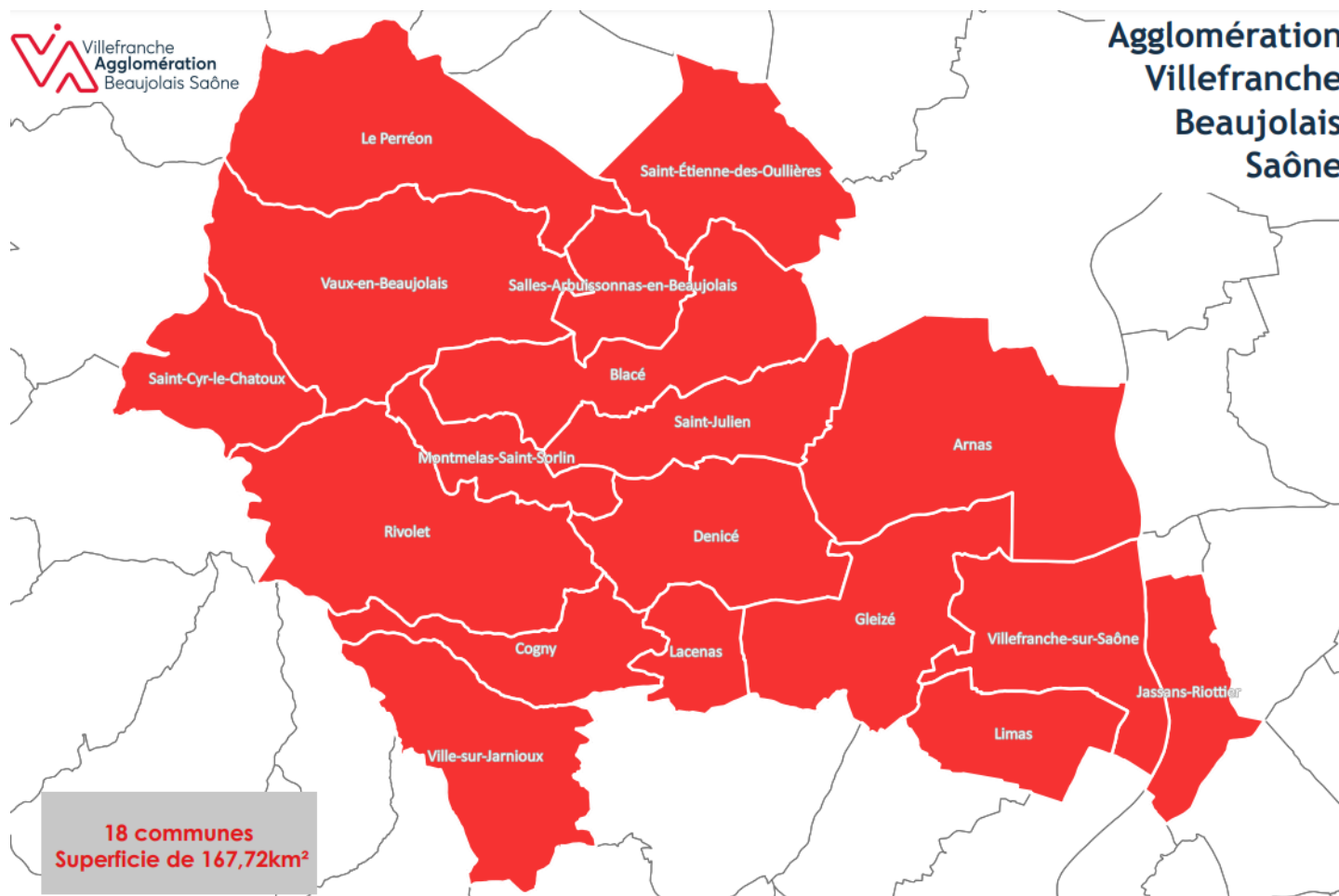
Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article D2224 - 1 du code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

1. Territoire et compétences	4
A. Le périmètre	4
B. La gestion des déchets.....	4
C. L'organisation du service	5
2. La collecte	6
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés	6
B. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés	9
C. Résultats du tri des emballages et des papiers	9
D. La collecte séparée des biodéchets	10
E. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou apport volontaire et valorisation	12
3. La déchèterie	12
A. Les horaires et conditions d'accès	12
B. Le bilan de la fréquentation.....	13
C. Les apports.....	13
D. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation	14
4. Synthèse technique	15
5. Mesures de prévention.....	16
A. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.....	16
B. Supports de communication.....	16
C. Animation et éducation	16
D. Compostage partagé sur l'espace public.....	18
E. Compostage individuel	19
F. Actions correctives	20
6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire	20
A. La gestion des bacs roulants.....	20
7. Les indicateurs économiques et financiers.....	22
A. Montant annuel global des dépenses	22
B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	22
C. Coût aidé du service et financement	23
D. Evolution des coûts.....	26

1. Territoire et compétences

A. Le périmètre



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est composé de 18 communes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux.

La population compte 73 717 habitants*.

*Sources : Insee, Recensement de la population 2022. En vigueur au 01/01/2025

Les populations légales millésimées 2022 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025

B. La gestion des déchets

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion de la déchèterie d'Arnas
- Information, sensibilisation et éducation de tout public, sur la gestion, la prévention et la réduction des déchets
- Livraison et maintenance des bacs roulants
- Gestion des points d'apports volontaires
- Déploiement de composteurs partagés et collectif

Le traitement des déchets est transféré à un syndicat, le SYTRAIVAL.

C. L'organisation du service

- **La collecte**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée, en porte à porte, ou en point d'apport volontaire. La gestion est assurée par les agents de la collectivité (secteur dit « en régie ») pour les communes de Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et, via des marchés en prestation de service, pour les autres communes, hors Jassans-Riottier.

Pour la commune de Jassans-Riottier, la collecte et le traitement sont assurés, jusqu'au 31 décembre 2024, par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, selon des modalités précisées par convention.

La collecte (hors commune de Jassans-Riottier) se déroule comme suit :

Ordures Ménagères Résiduelles	Population* (habitants)
Porte à porte	67 402

Emballages légers + papiers	Population*
Porte à porte	61 507
Apport volontaire	5 895

Verre	Population*
Apport volontaire	67 402

*Hors JASSANS

- **La déchèterie**

Elle permet de recueillir les déchets des ménages et des professionnels (uniquement verre et cartons) qui ne sont pas produits de manière courante.

- **Le traitement**

Le SYTRAIVAL assure le traitement de certains déchets collectés, notamment l'incinération des ordures ménagères, le transfert et le tri des collectes sélectives, la collecte du verre, le compostage des déchets alimentaires, le compostage des déchets verts, le recyclage des déchets inertes, la valorisation du plâtre, le broyage et la valorisation énergétique des encombrants.

Des éco organismes et divers prestataires ont la charge de la gestion des autres déchets.

- **La prévention et la communication**

Le service prévention des déchets assure, au quotidien, la communication et la sensibilisation des usagers. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation sont menées auprès de différents publics, notamment par le biais d'animations scolaires, qui visent à éveiller les jeunes aux enjeux du tri, du réemploi et de la réduction des déchets. D'autres animations, ouvertes à tous, sont également proposées et adaptées selon les thématiques et les besoins identifiés.

En complément, le service organise des actions de terrain, afin de renforcer la sensibilisation au plus près des habitants, telles que des opérations de porte-à-porte ou la tenue de stands lors d'événements. Ces interventions sont assurées par les ambassadeurs du tri et l'animateur biodéchets.

Par ailleurs, le service assure le lien entre les usagers et les prestataires en cas d'incidents de collecte. Lorsque ces incidents deviennent récurrents, des solutions adaptées sont proposées pour garantir la continuité et l'efficacité du service.

Le service communication de la Communauté d'agglomération est, en partie, en charge de la création de documents et autres outils pour développer la communication du service.

- **Moyens humains et matériels**

Pour la collecte en régie, la collectivité dispose d'un local technique situé 197 Rue des Hêtres à Arnas.

Ce local est composé de :

- garage pour les véhicules et parking
- locaux pour le stockage (conteneurs, produits, vêtements professionnels, matériel d'animation, etc.)
- réfectoire
- salle de briefing
- vestiaires
- bureaux
- aire de lavage

Composition de l'équipe :

- 1 responsable de service
- 1 chargée de mission stratégie déchets
- 1 cheffe d'équipe et 1 chef d'équipe adjoint
- 24 agents dont 12 sont titulaires du permis poids lourd
- 1 agent en charge de la gestion des bacs et des badges d'accès à la déchèterie
- 1 agent chargé de livrer et réparer les conteneurs
- 2 agents chargés d'entretenir les points d'apport volontaires et les points de regroupement
- 1 chargée de mission prévention des déchets
- 3 ambassadeurs du tri
- 1 animateur biodéchets

Parc matériel (moyenne d'âge du parc : 8 ans) :

- 10 camions bennes ordures ménagères dont 2 camions au gaz naturel
- 3 véhicules utilitaires
- 3 véhicules légers dont 2 véhicules électriques

2. La collecte

A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Les modalités de collecte**

Les *ordures ménagères résiduelles* (OMR) sont collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en apport volontaire. Les contenants pour les emballages ménagers recyclables et papiers sont distincts en fonction des communes.

Le verre est collecté en point d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

	Secteur régie 80 % de la population	Secteur Nord 12 % de la population	Secteur Sud 8 % de la population
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte-à-porte C1 à C3 Bacs individuels et collectifs	Prestation (Ecodéchets+Nicollin) Porte-à-porte C1 Bacs individuels et collectifs, sacs	
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Emballages et Papier	Multi matériaux Porte-à-porte C0,5 à C1 Bacs individuels, sacs	Multi matériaux Prestation (Ecodéchets + Nicollin) Porte-à-porte C0,5 Bacs individuels et sacs	Emballages Prestation (Veolia) Apport volontaire Colonnes aériennes
			Papiers Prestation (SYTRAIVAL) Apport volontaire Colonnes aériennes
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Verre	Prestation (SYTRAIVAL) Apport volontaire Colonnes aériennes		
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Déchets alimentaires	Prestation (Les Alchimistes) Apport volontaire Abris Bacs C1 à C2		
Déchèterie	Déchèterie d'Arnas Prestation (Serfim) sauf Ville-sur-Jarnioux		

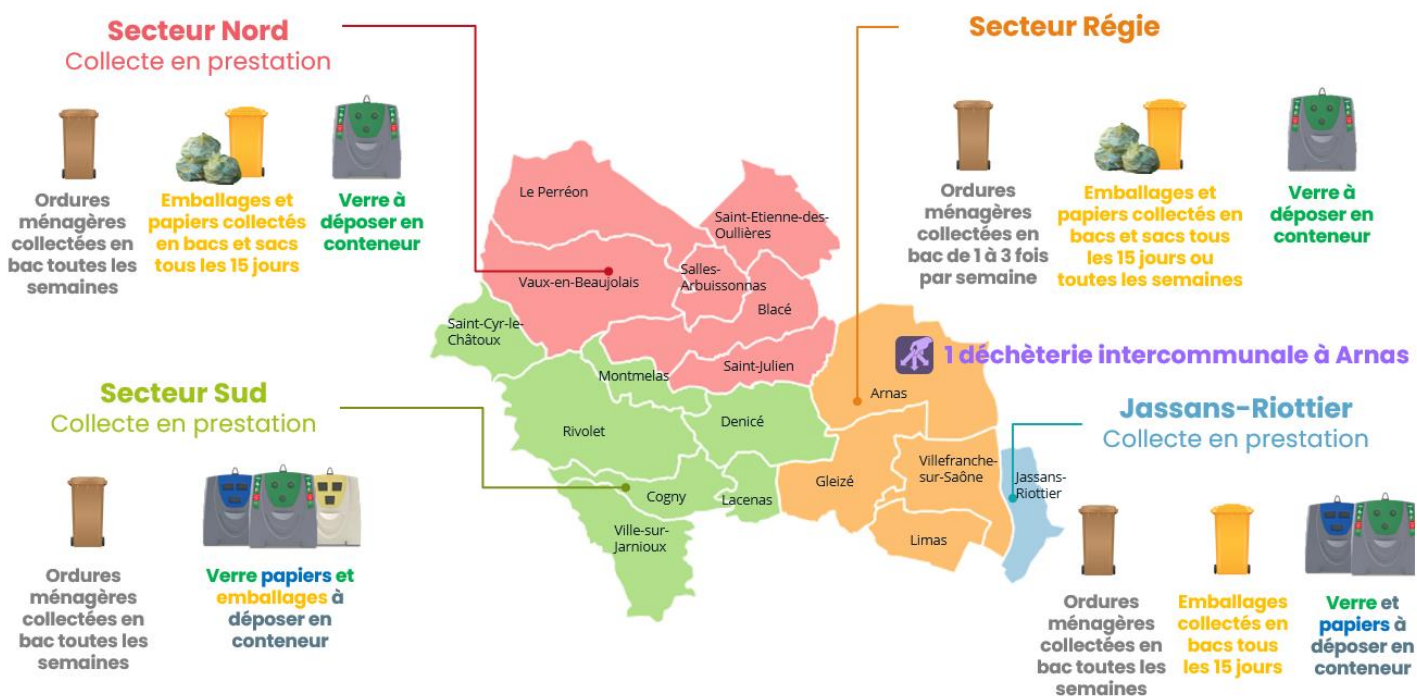
C0,5 : collecte tous les 15 jours
 C1 : collecte 1 fois par semaine
 C2 : collecte 2 fois par semaine
 C3 : collecte 3 fois par semaine

Secteur régie : communes de Arnas, Limas, Gleizé, Villefranche-sur-Saône.

Secteur Nord : communes de Blacé, Le Perréon, Saint-Etienne-des-Ouillères, Saint-Julien, Salles Arbussonnas, Vaux-en-Beaujolais.

Secteur Sud : communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Saint-Cyr-le-Châtoux, Rivolet, Ville-sur-Jarnioux.

Modes de collecte sur le territoire de la Communauté d'agglomération



• La fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés

La **collecte des ordures ménagères** est réalisée 1 fois par semaine, hors régie.

Sur le secteur en régie, la fréquence du porte à porte se déroule comme suit :

- 3 fois par semaine : hyper centre Villefranche-sur-Saône, quartiers d'habitats collectifs
- 2 fois par semaine : secteur mixte (collectif, individuel)
- 1 à 2 fois par semaine en alternance : secteur pavillonnaire
- 1 fois par semaine : secteur rural, zones industrielles

La **collecte sélective** est organisée de façon différenciée selon les secteurs.

Secteur Régie et Nord :

La collecte des emballages légers et des papiers est effectuée, en porte à porte, et en mélange (multimatériaux) pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres ou de sacs jaune de 50 litres, fournis par la Communauté d'agglomération. La collecte en sacs jaune concerne l'hyper-centre de Villefranche-sur-Saône et le secteur Nord.

La fréquence de collecte en multimatériaux est hebdomadaire sur les secteurs du centre-ville de Villefranche-sur-Saône et les quartiers de Belleroche, Béligny, le Garet, Troussier et la Quarantaine. Sur les autres secteurs, la collecte des multimatériaux s'effectue tous les 15 jours.

Secteur Sud :

Les emballages légers et les papiers sont collectés séparément en bornes d'apport volontaire, le lundi. La fréquence peut être adaptée en fonction du taux de remplissage.

B. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés

	OMR Régie	OMR Prestation	Multi-matériaux régie	Multi-matériaux prestation	Emballages Prestation	Papiers Prestation	Verre Prestation	Biodéchets Prestation
Population desservie	53 205	14 197	53 205	8 302	5 895	5 895	67 402	6 979
Secteur	Régie	Hors régie	Régie	Nord	Sud	Sud	17 communes	Régie
Tonnage 2024	12 665	2 368	1 897	304	112	83	2004	92
Evolution n / n-1	0,6%	- 0,6%	+ 2,2%	+ 5,6 %	+ 7,5%	+ 1,9%	+ 2,5%	+ 80,0 %
Kg/hab	238,0	166,8	35,6	36,6	19,0	14,1	29,7	13,1

Pour la population desservie par la prestation de collecte des biodéchets, les données ont été calculées selon un ratio. En effet, sur les 8,5 premiers mois de l'année 18 bornes à déchets alimentaires étaient en place. Les 3,5 derniers mois, de nouvelles bornes ont été installées, portant ce nombre à 52.

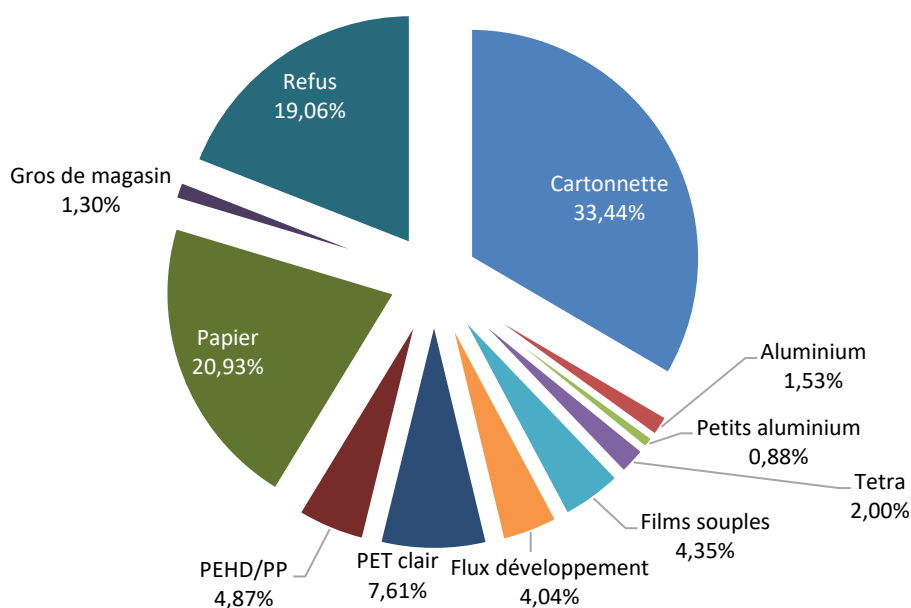
C. Résultats du tri des emballages et des papiers

• Déchets triés issus des Centres de Tri

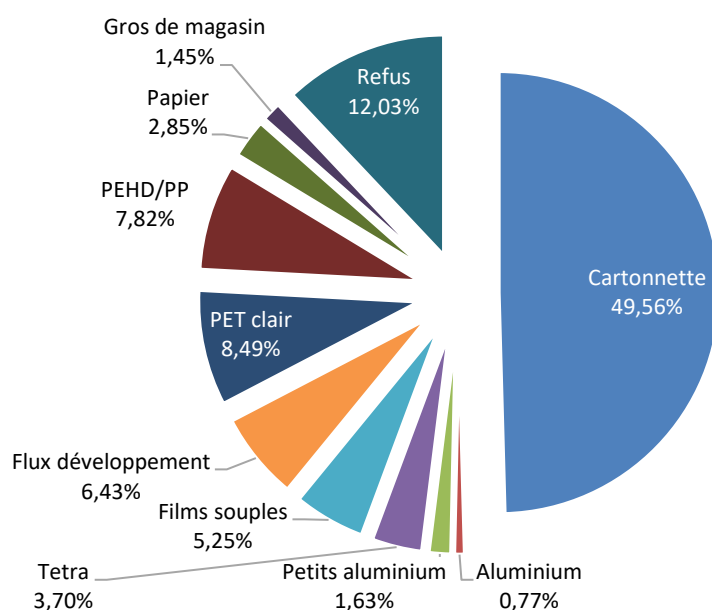
Les déchets recyclables collectés sont vidés sur les plateformes de stockage de Villefranche-sur-Saône (VEOLIA) et de Quincieux (SYTRAIVAL). Ils sont ensuite transférés vers les centres de tri :

- PAPREC à Chassieu pour les emballages et papiers en mélange
- NICOLLIN à Saint-Fons pour les emballages seuls

Répartition (en %) des emballages et papiers triés pour les secteurs Régie et Nord sur l'année 2024



Répartition (en %) des emballages et papiers triés pour le secteur Sud sur l'année 2024



Glossaire :

Flux développement : pots de yaourt, barquettes

PEHD : polyéthylène haute densité,

PET : polyéthylène téréphtalate,

TETRA : brique alimentaire.

D. La collecte séparée des biodéchets

À la suite de l'expérimentation de 2023, la collecte des biodéchets s'est poursuivie et densifiée sur l'année 2024. La collecte s'effectue en apport volontaire. Cette année, 34 nouvelles bornes ont été installées à Villefranche-Sur-Saône et Gleizé. Le territoire compte désormais 52 bornes d'apport de déchets alimentaires qui desservent environ 13 000 habitants. Ces bornes sont installées principalement au niveau des habitats collectifs de Gleizé, Limas et Villefranche-Sur-Saône.

Lors de chaque installation de bornes, une campagne de sensibilisation en porte à porte est réalisée pour informer les habitants du nouveau dispositif mis en place. Lors de ce porte à porte, un kit de tri des biodéchets est distribué (bioseau, sacs kraft et livret de consignes), et les usagers sont informés des consignes de tri. Les personnes absentes lors du porte à porte peuvent disposer d'un kit au siège de la Communauté d'agglomération lors des permanences de l'accueil « déchets ».

La collecte des bornes est effectuée par le prestataire 1 à 2 fois par semaine. Les bacs sont remplacés par des bacs propres à chaque collecte.

Les déchets alimentaires collectés sont transportés vers la plateforme de compostage de Baneins afin de les transformer en compost.



Photo d'une borne à déchets alimentaires

En 2025, il est prévu une dernière phase d'extension de ce dispositif à Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier, Limas et Villefranche-Sur-Saône. A terme, 125 bornes seront déployées. Elles desserviront 31 250 habitants.

Kit de tri distribué

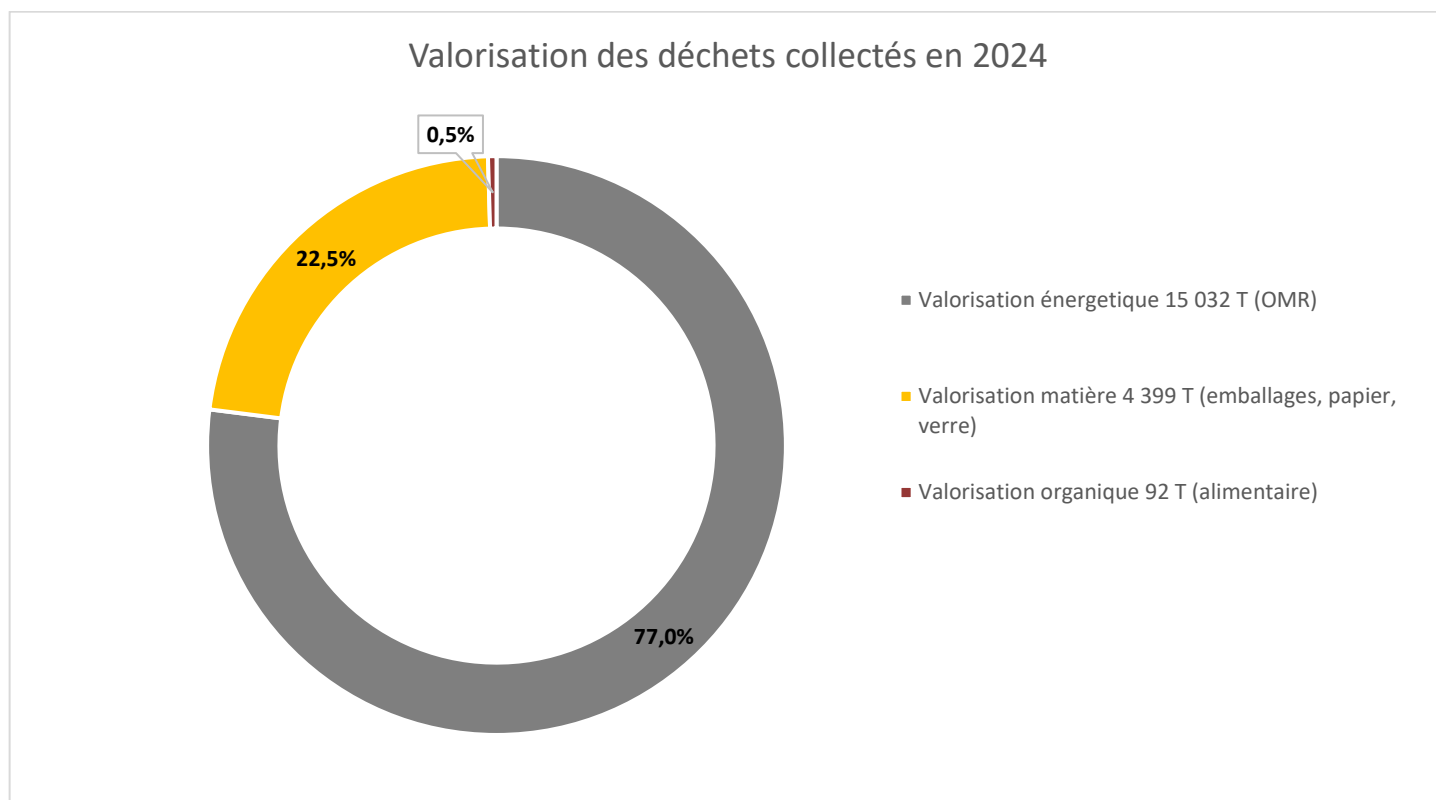


Un bioseau et environ 15 sacs kraft

Un livret de consignes

Distribution en porte à porte et en retrait à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

E. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire et valorisation



3. La déchèterie

La déchèterie située à Arnas, accueille tous les habitants de la Communauté d'agglomération à l'exception des habitants de :

- Jassans-Riottier (déchèteries de Frans et Reyrieux)
- Ville-sur-Jarnioux (déchèteries de Anse, Chazay d'Azergues, Saint Laurent d'Oingt et Theizé)

Les habitants de Saint-Etienne-des-Oullières ont également la possibilité de se rendre à la déchèterie de Belleville. Une convention de participation financière a été mise en place avec chaque EPCI gestionnaire des déchèteries.

A. Les horaires et conditions d'accès

LOCALISATION	Arnas – route départementale n°306 – Avé Maria
HORAIRES	Ouverture : Du 1^{er} avril au 31 octobre Lundi au jeudi : 8h – 11h50 / 14h – 17h50 Vendredi et samedi : 8h – 17h50 Dimanche : 8h – 11h50 Du 1^{er} novembre au 31 mars Lundi au samedi : 8h – 11h50 / 14h – 17h50 Dimanche : 9h – 11h50 Fermeture : jours fériés
ACCÈS	Badge

Cette installation reçoit les déchets issus des ménages. Les professionnels sont acceptés uniquement pour l'apport des cartons (accès payant) et du verre.

B. Le bilan de la fréquentation

114 596 entrées en 2024.

L'entrée à la déchèterie est autorisée uniquement aux personnes détentrices d'un badge d'accès.

Pour les nouveaux habitants, un passage à la déchèterie leur est accordé sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ils créent le dossier sur place ou sur le site internet de la Communauté d'agglomération et leur badge est envoyé par voie postale sous 15 jours. Il est aussi possible d'effectuer une demande de badge directement au siège de la Communauté d'agglomération et de l'obtenir immédiatement durant les horaires de permanence de l'accueil « déchets ».

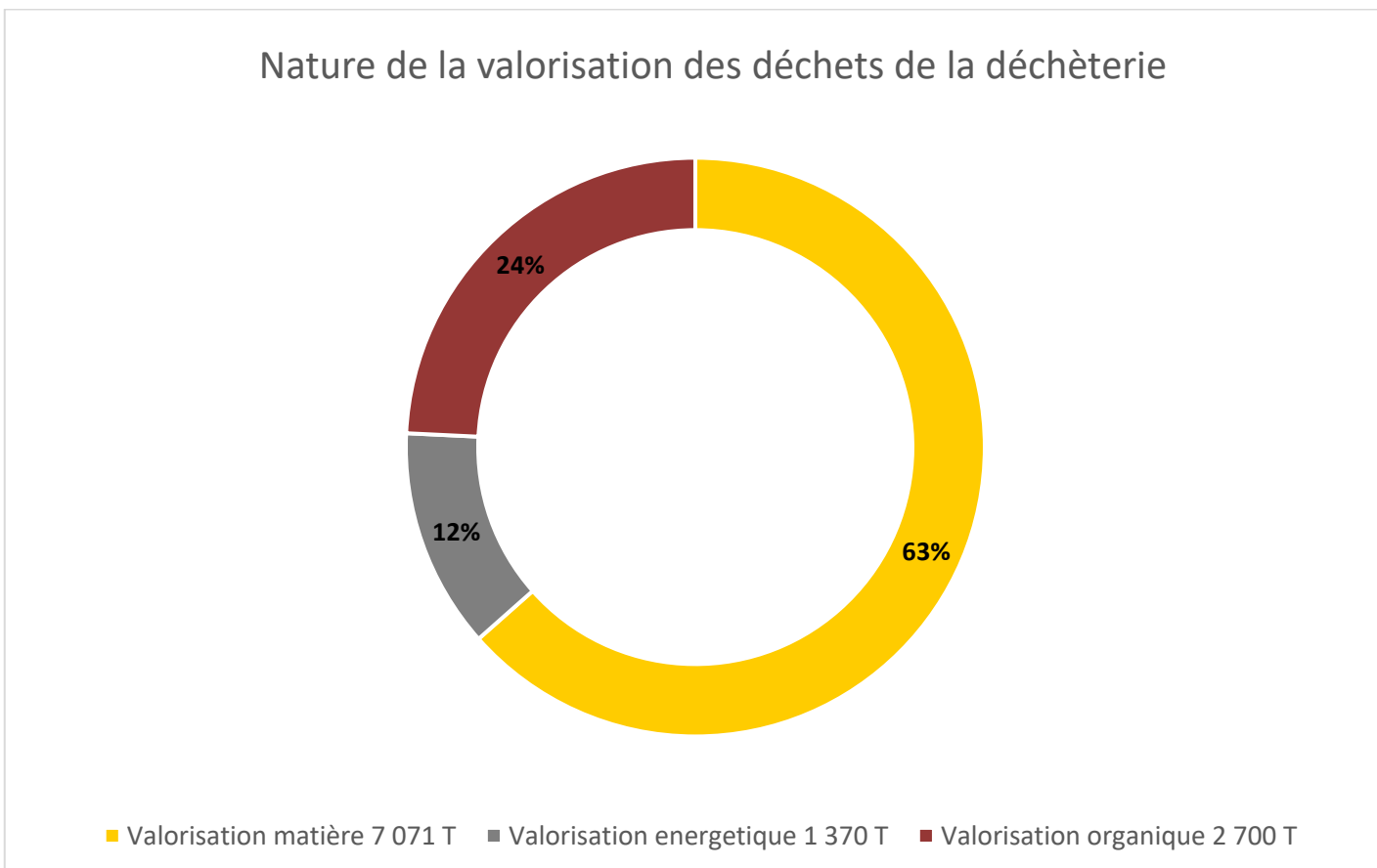
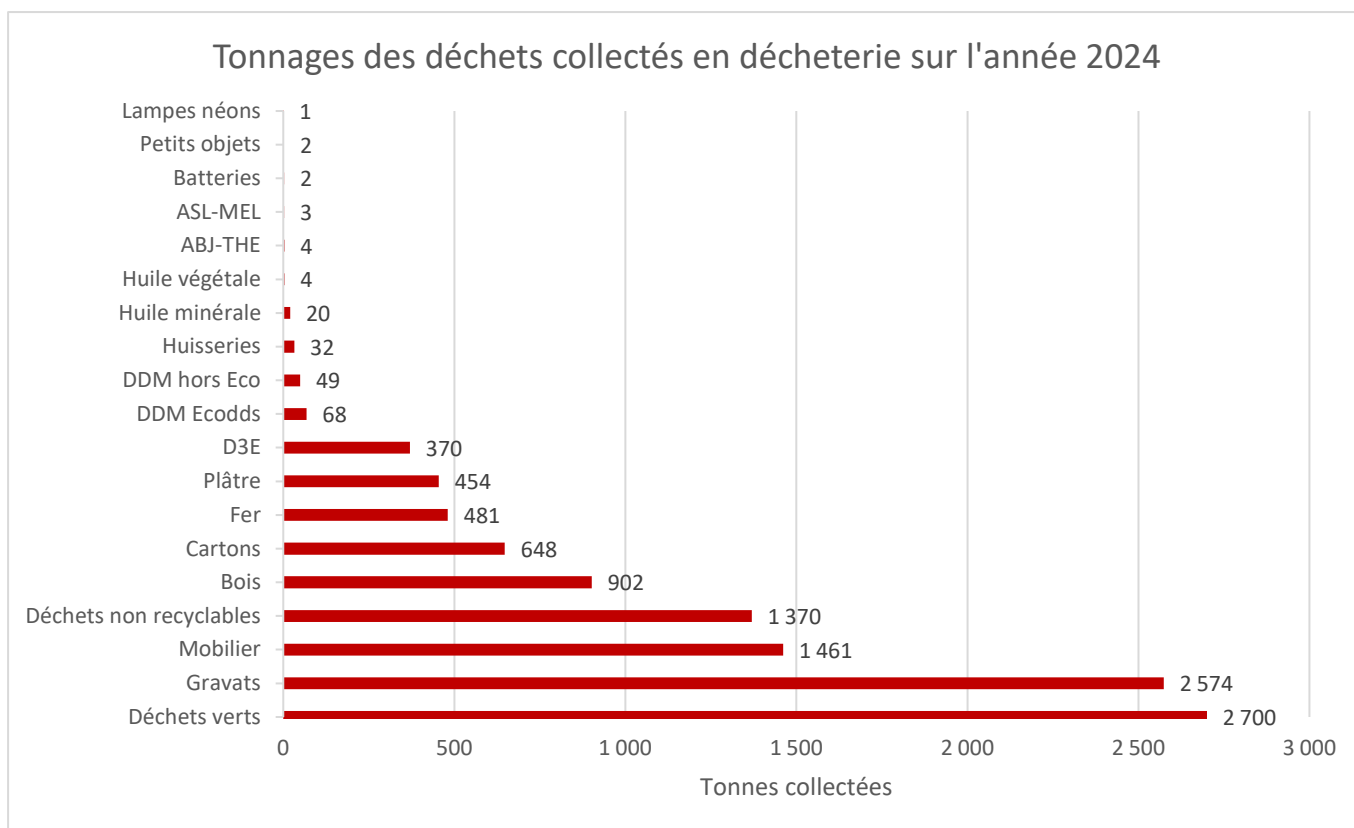
En 2024, de nouvelles filières de valorisation ont été mises en place à la déchèterie :

- Petits objets (jeux et jouets)
- ABJ-THE : Cette filière permet de récupérer les articles de bricolage et de jardinage thermique comme des tronçonneuse ou des rotatifs. Les objets récupérés sont, selon les cas, réparés et réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés.
- ASL-MEL : Cette filière permet de récupérer des articles de sport et loisirs comme des vélos, des tentes, des raquettes, etc. Les objets récupérés sont, selon les cas, réparés et réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés

C. Les apports

Déchèterie d'Arnas	
Population desservie	66 582
Secteur	Communauté d'agglomération, sauf Jassans-Riottier et Ville-sur-Jarnioux
Tonnage	11 145
Evolution n/n-1	+ 7,6%
Kg/hab	167,4

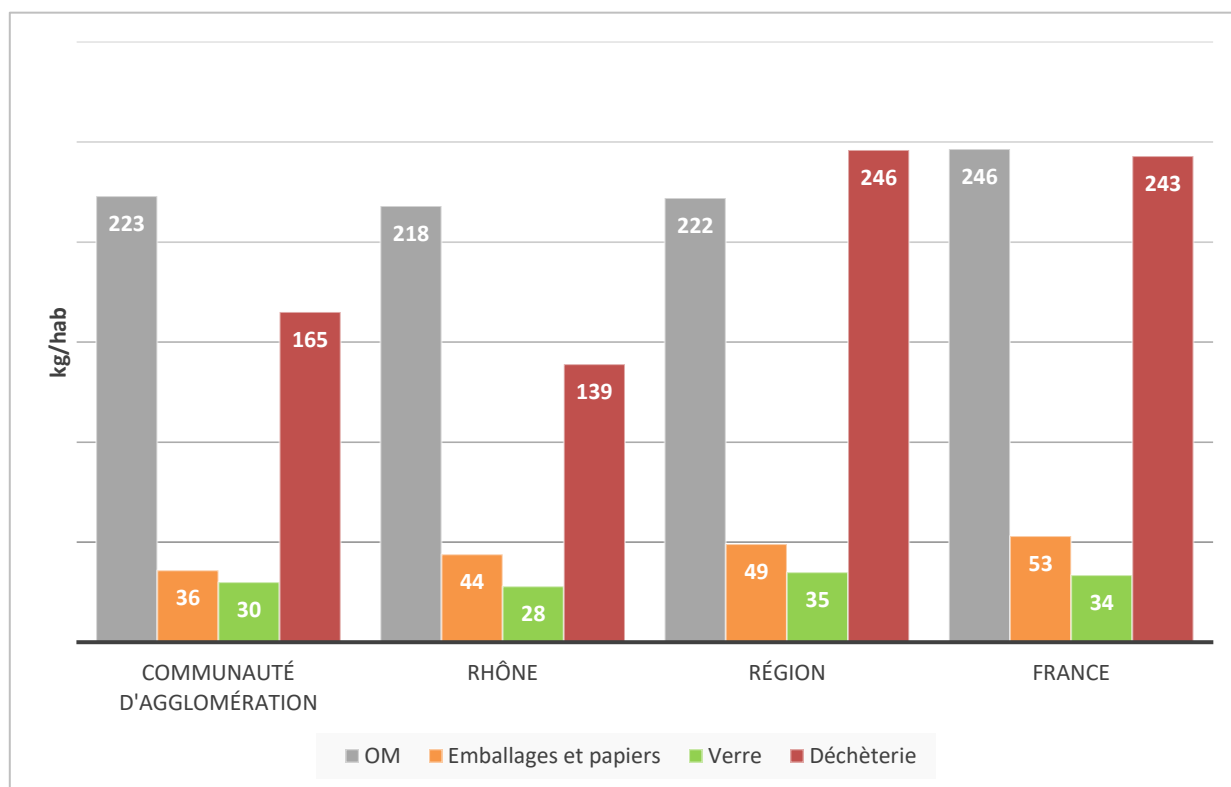
D. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation



4. Synthèse technique

La synthèse des tonnages de la Communauté d'agglomération est issue des pesées réalisées tout au long de l'année. Pour les comparaisons avec le département, la région et la France, les données proviennent de SINOE (Système d'Information National sur les Déchets Ménagers et Assimilés, développé par l'ADEME). Les chiffres disponibles datent de 2021, les mises à jour plus récentes n'étant pas encore publiées.

La Communauté d'agglomération présente des résultats proches de la moyenne départementale et régionale pour les ordures ménagères, mais inférieurs à la moyenne nationale. Les apports en déchèterie sont supérieurs au département du Rhône, mais nettement inférieurs aux moyennes régionale et nationale. Les performances en emballages et papiers restent en deçà des références, tandis que celles du verre sont proches du département du Rhône



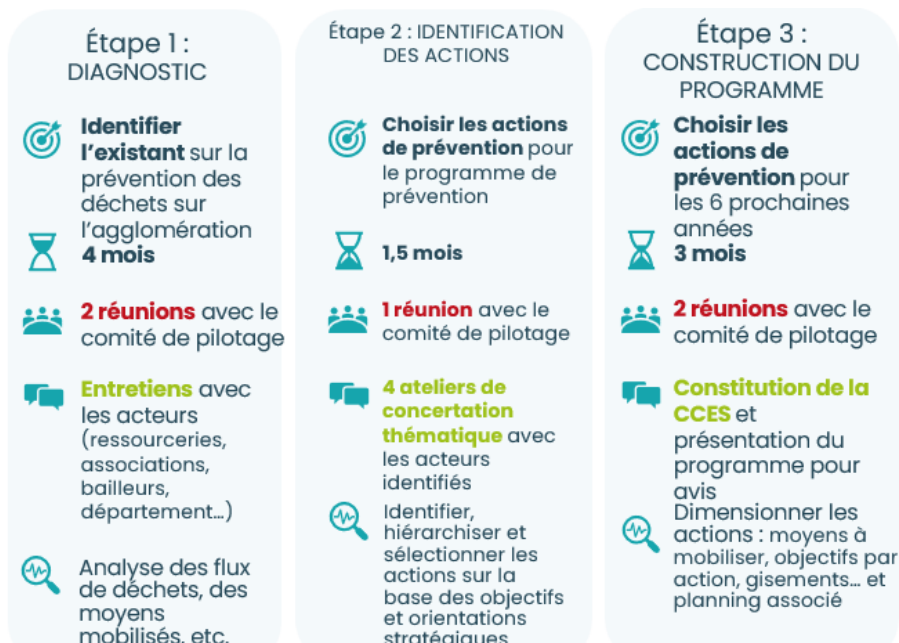
	Communauté d'agglomération	Rhône	Région AURA	France
Total (kg/hab)	455	428	552	576
Ordures Ménagères Résiduelles	223	218	222	246
Emballages et papiers	36	44	49	53
Verre	30	28	35	34
Déchèterie	165	139	246	243

*Source : SINOE, données déchets-régionale-année 2021 avec population INSEE

5. Mesures de prévention

A. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

La Communauté d'agglomération a lancé l'élaboration de son Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce programme est un document obligatoire visant à planifier des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. En 2024, les trois premières étapes ont été réalisées :



La quatrième étape relative à la validation du programme (consultation publique et validation en conseil communautaire) a eu lieu au premier trimestre 2025.

L'objectif à atteindre en termes de réduction des déchets ménagers et assimilés correspond à 392 kg/habitant à l'horizon 2031.

B. Supports de communication

- **Site internet** : actualisation des informations
- **Facebook** : publication de posts
- **Création** et/ou **Actualisation** et **Ré-édition** des documents de communication écrite : calendrier de collecte, flyer bornes déchets alimentaires, flyer

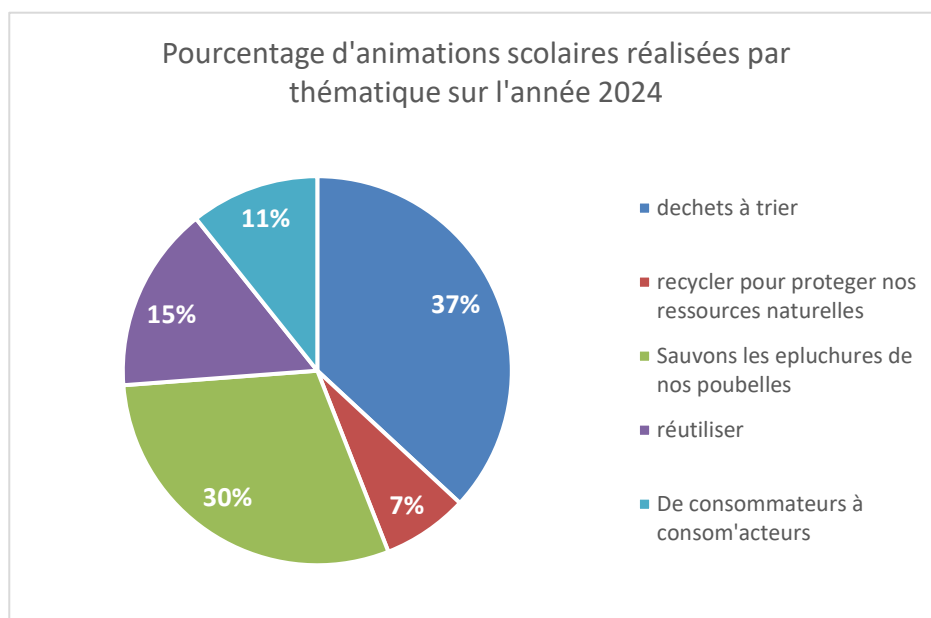
C. Animation et éducation

• Animations scolaires

Les ambassadeurs du tri ont réalisé **84 interventions en milieu scolaire** (écoles maternelles et élémentaires).

Environ **1700 élèves** ont été sensibilisés (ainsi que leurs enseignants, parents d'élèves, ATSEM et AVS présents).

Les thématiques abordées sont le tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, le gaspillage alimentaire, la consommation et la réduction de déchets, les ressources naturelles et le compostage. Six interventions complémentaires ont été réalisées par le Sytraival.



- **Actions grand public**

Calendriers de collecte, sacs jaunes et de précollecte du verre, autocollants Stop Pub et prise d'informations

Les calendriers des jours de collecte sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Ils peuvent être retirés au siège de la Communauté d'agglomération pour les personnes n'utilisant pas internet. De plus, un envoi est réalisé à l'ensemble des gestionnaires d'habitats collectifs pour informer les personnels chargés de l'entrée/sortie des bacs.

Différents services sont proposés aux habitants au siège de la Communauté d'agglomération : attribution de bacs, badge déchèterie, sacs jaunes, sacs de pré-collecte pour le verre, consignes de tri, stop pub, mémo-tri, etc. Les autocollants « stop pub » sont mis à disposition à la Communauté d'agglomération, lors des manifestations et dans les mairies.

Les permanences d'accueil du public ont lieu le : lundi 8h30-12h30 ; mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h et vendredi 13h30-17h.

Echanges avec les usagers

Par téléphone :

Numéro Vert : 0 800 512 201 ; **standard** de la Communauté d'agglomération et postes fixes/portable du personnel

Par mail : dechets@agglo-villefranche.fr ainsi que les adresses professionnelles des agents.

Par le site internet :

Trois formulaires de contact sont accessibles sur le site internet de la Communauté d'agglomération selon les thématiques suivantes : questions d'ordre général sur les déchets, obtention de badge d'accès à la déchèterie et demande d'animation.

Les échanges avec les habitants, les communes, les élus et divers acteurs du territoire sont très nombreux (environ 30 par jour pour l'équipe) et se font par l'intermédiaire des différents outils de communication.

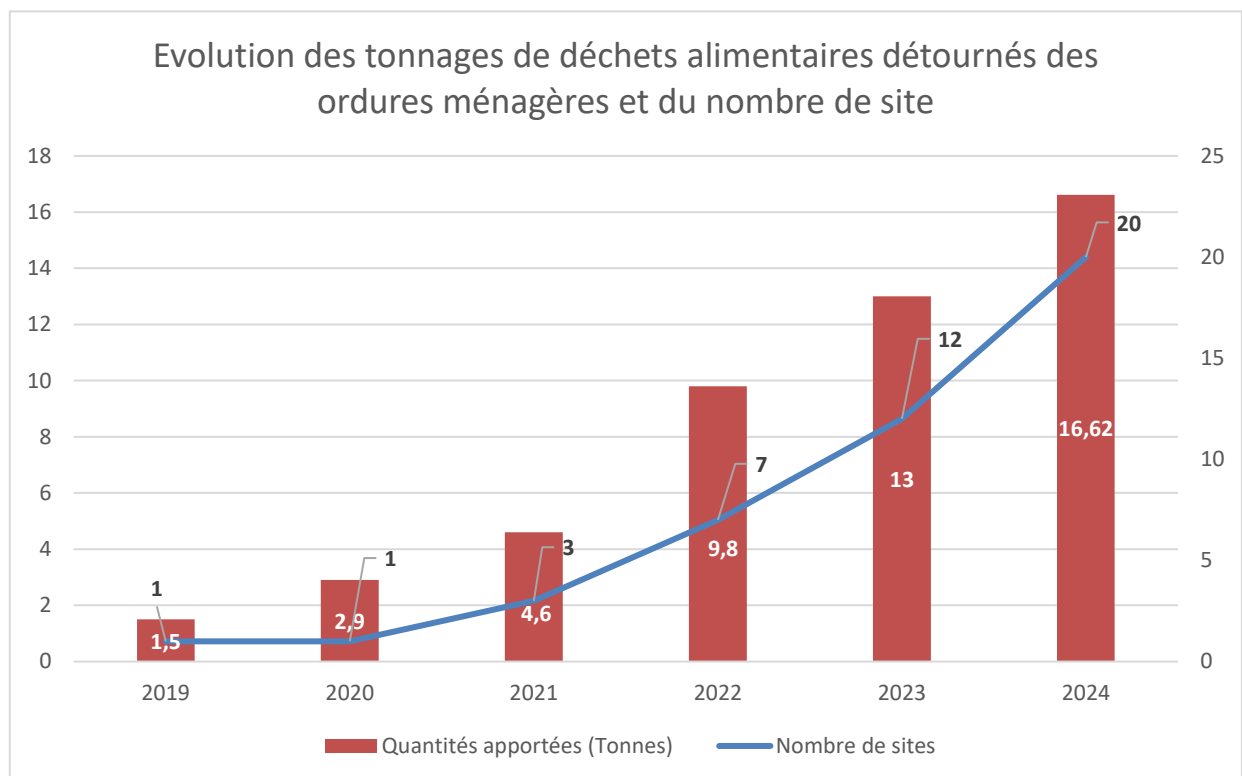
Opérations ponctuelles durant l'année :

1. Tous au compost ! en mars
2. Journée éco-citoyenne à Arnas
3. Stand de prévention lors des activités d'été à Béligny et Belleruche
4. Sensibilisation au nettoyage et tri des déchets dans le quartier de Beligny
5. Semaines du Développement Durable dans différentes communes en septembre et octobre
6. Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre à Villefranche-sur-Saône
7. Stand « Réduction et prévention des déchets » Marathon du Beaujolais

D. Compostage partagé sur l'espace public

8 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place en 2024 à Cogny, Denicé, Gleizé, Lacenas, Saint-Etienne-des-Ouillères et Villefranche-sur-Saône. En fin d'année 2024, **20 sites** étaient en fonctionnement sur le territoire.

Sur les différents sites de compostage, près de **16,62 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères**.



E. Compostage individuel

Dans le cadre de sa politique de prévention et de valorisation des déchets, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a mis en place en 2024 une aide à l'acquisition de composteurs individuels pour les habitants du territoire.

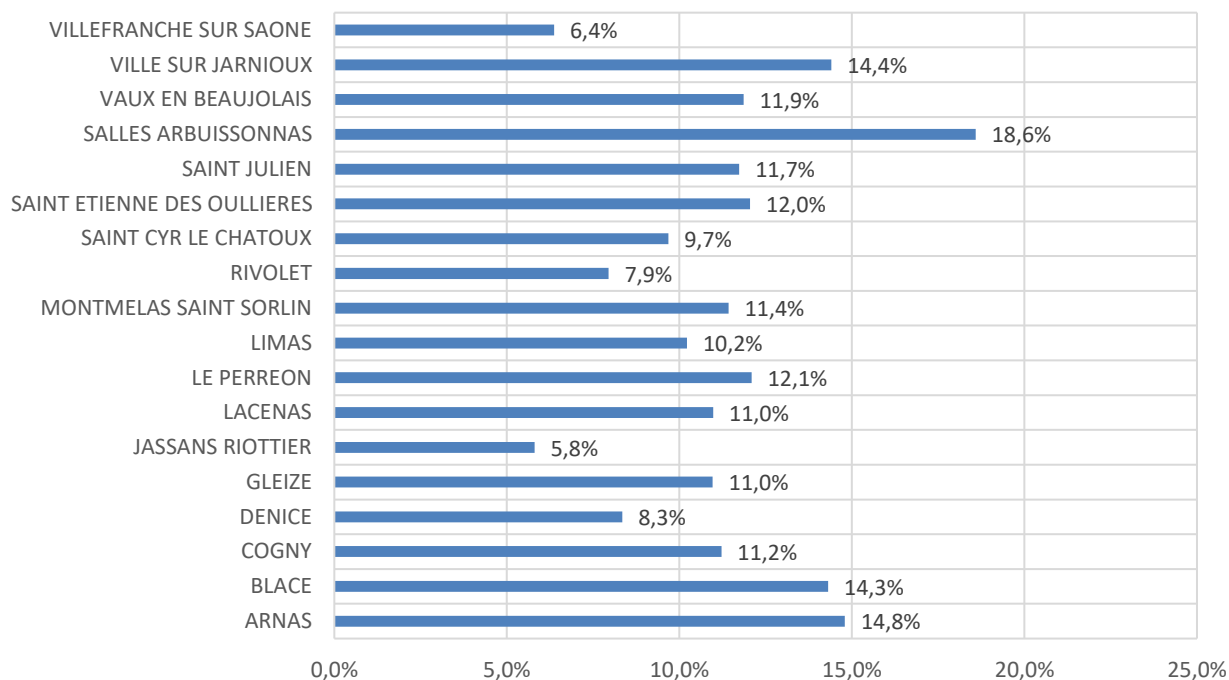
Les composteurs d'une valeur de 76€ sont remis aux habitants moyennant une participation de 20€.

La distribution de ces composteurs s'effectue sur prise de rendez-vous en ligne. Le retrait s'opère à l'Escale à Arnas.

La promotion du dispositif a été assurée par l'installation de banderoles dans des lieux stratégiques, par le relais d'informations via les mairies, sur le site internet et les réseaux sociaux.

Au cours de l'année 2024, **1 453 composteurs individuels** ont été distribués à des particuliers disposant d'un jardin individuel. Cette opération a représenté environ **68 demi-journées de mobilisation** pour les ambassadeurs du tri et l'animateur biodéchets, qui ont assuré les permanences de remise de composteurs. **Le taux d'équipement** du territoire, correspondant à la proportion de foyers ayant acquis un composteur par rapport au nombre total de maisons individuelles. Il est estimé entre **6,4 % et 18,6 %** en fonction de la commune (les foyers disposants déjà d'un composteur ne sont pas comptabilisés). Ce dispositif a ainsi contribué à réduire la quantité de déchets résiduels et à sensibiliser davantage les habitants à la valorisation de la matière organique.

Taux équipement de composteurs individuels par commune sur l'année 2024



F. Actions correctives

Des contacts entre le service et les habitants sont effectués à la suite des anomalies de collecte relevées quotidiennement par les équipes en charge de la collecte. **930 retours anomalies** ont été enregistrées sur le logiciel GESBAC à la suite des signalements des équipes. Ils ont fait l'objet d'une information aux usagers et d'actions de sensibilisations réalisées par les ambassadeurs du tri.

La présence de déchets non autorisés (cartons bruns et autres déchets devant aller à la déchèterie) sont les problèmes les plus fréquents. Puis, viennent ensuite les sacs déposés à côté des bacs, la présence de déchets verts et de verre. Les bacs ne sont pas collectés en présence de déchets non conformes. Un scotch erreur de tri condamne le bac et renseigne le numéro vert du service à contacter.

6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire

A. La gestion des bacs roulants

- **Le parc et les acquisitions**

Pour l'année 2024, **1 516 bacs** roulants ont été livrés.

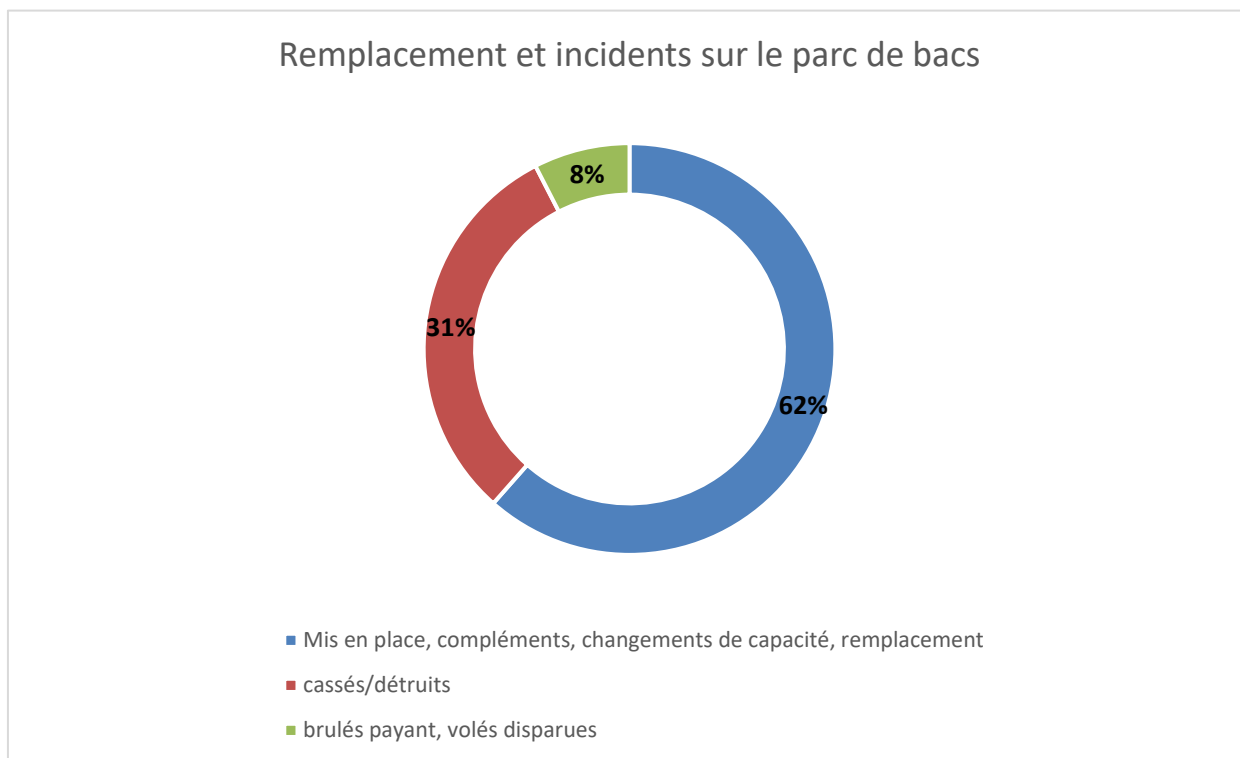
Sur le territoire, le parc des bacs s'élève à 22 210 réparti comme suit :

- 20 131 bacs en régie
- 2 079 bacs hors régies

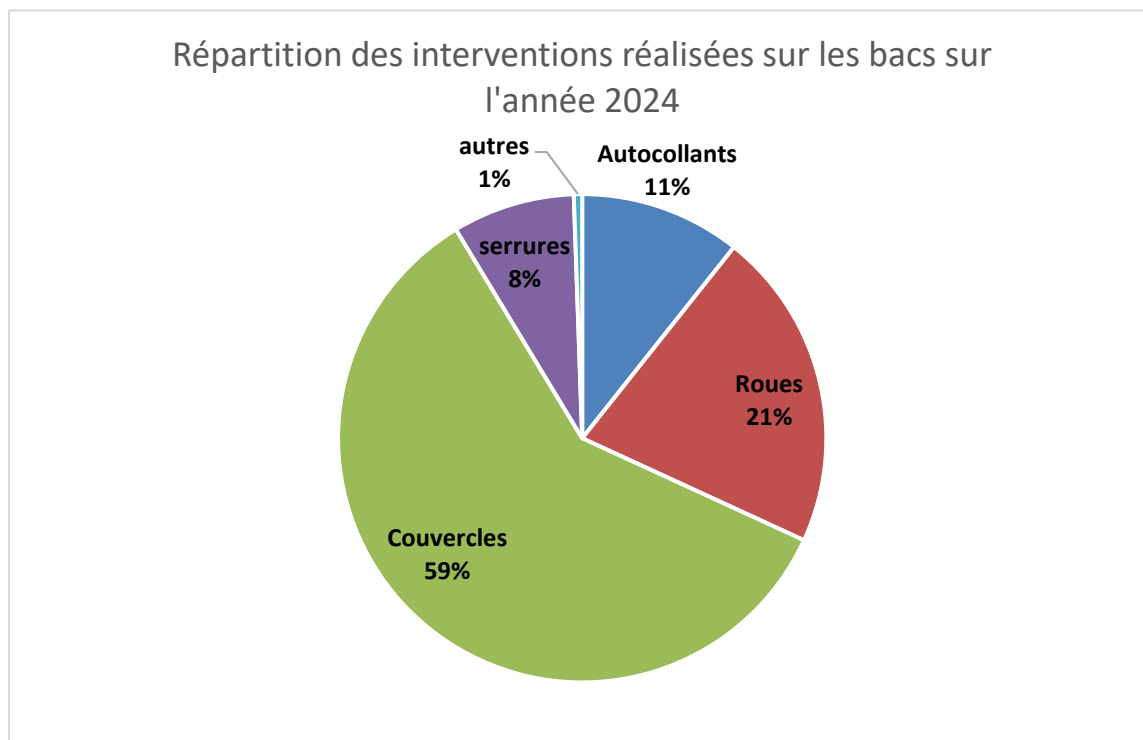
- **Les interventions réalisées sur tout le territoire**

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

- > Une demande de l'utilisateur
- > Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par une équipe de collecte ou d'autres agents. Cette année 834 interventions ont été réalisées.



- **Réparations de bacs** (couvercles, roues, serrures bacs CS, clips). Cette année, 543 réparations ont été effectuées.



- **Les interventions sur le secteur hors-régie**

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

- > Une demande de l'usager et/ou de la Mairie
- > Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par le prestataire de collecte

Deux permanences de récupération des bacs sont organisées, le mardi et jeudi matin, une fois par mois. Dans le cadre de travaux, des bacs de regroupement sont mis en place, régulièrement, pour desservir les habitants et assurer la continuité du service.

7. Les indicateurs économiques et financiers

A. Montant annuel global des dépenses

Investissements : 882 754 €

Fonctionnement (hors amortissement) : 7 717 011 €

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Ecodéchets	Collecte OM et CS en porte à porte	Prestation de service 4 ans	31 juin 2024	164 591	-51%
Nicollin	Collecte OM et CS en porte à porte	Prestation de service de 4 ans	30 juin 2028	196 875	-
Veolia	Collecte emballages en apport volontaire	Prestation de service 4 ans	30 octobre 2026	33 520	+17%
Veolia	Transfert CS en régie	Prestation de service 3 ans	31 mars 2024	59 638	+5%
Serfim recyclage	Exploitation de la déchèterie	Prestation de service 4 ans	31 mars 2024	493 579	+3%
TOTAL				948 203	+5,0%

- Le marché de prestation confié à Ecodéchets a pris fin en juin. La prestation de collecte d'ordures ménagères et sélective en porte à porte a été attribué à la suite d'un appel d'offres ouvert au groupe Nicollin à compter de juillet pour une durée de 4 ans.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (collecte des emballages en apport volontaire) est liée à l'application des clauses de révision des prix prévues au contrat et une augmentation des quantités collectées.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (transfert CS en régie) est liée à l'application des clauses de révision des prix prévues au contrat.
- L'évolution du montant rémunéré à Serfim Recyclage est liée à l'application des clauses de révision des prix prévues au contrat.

Montant annuel € TTC

Evolution n / n-1

Contributions SYTRAIVAL	3 054 075	+4,1%
------------------------------------	-----------	-------

L'augmentation du montant reversé au SYTRAIVAL s'explique principalement par la hausse des tarifs, notamment pour la valorisation énergétique des ordures ménagères (prix unitaire à la tonne et à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et le tri des emballages.

En ce qui concerne la valorisation de la collecte sélective, les deux hausses les plus importantes portent sur les refus de tri et le traitement du plâtre.

Par ailleurs, le volume global de déchets collectés a légèrement augmenté cette année, en particulier pour les emballages et les déchets alimentaires.

C. Coût aidé du service et financement

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des éco-organismes, et recettes diverses).

	Euros	Euros / habitants
Coût du service	7 936 027	107,6
Produits	1 099 144	14,9
Coût aidé du service	6 836 883	92,7
TEOM	7 052 228	95,7
Ecart	215 346	2,9
Ecart en %	+3,1%	

Détail des dépenses :

Les charges fonctionnelles correspondent aux frais de gestion et de structures.

Les charges de prévention sont celles correspondants aux actions de sensibilisation, animations, compostage partagé, y compris masse salariale.

Les charges de collecte concernent tous les flux confondus (Ordures ménagères, emballages, papiers, verre, déchets alimentaires), tous frais confondus (frais de personnel, amortissement des biens ...)

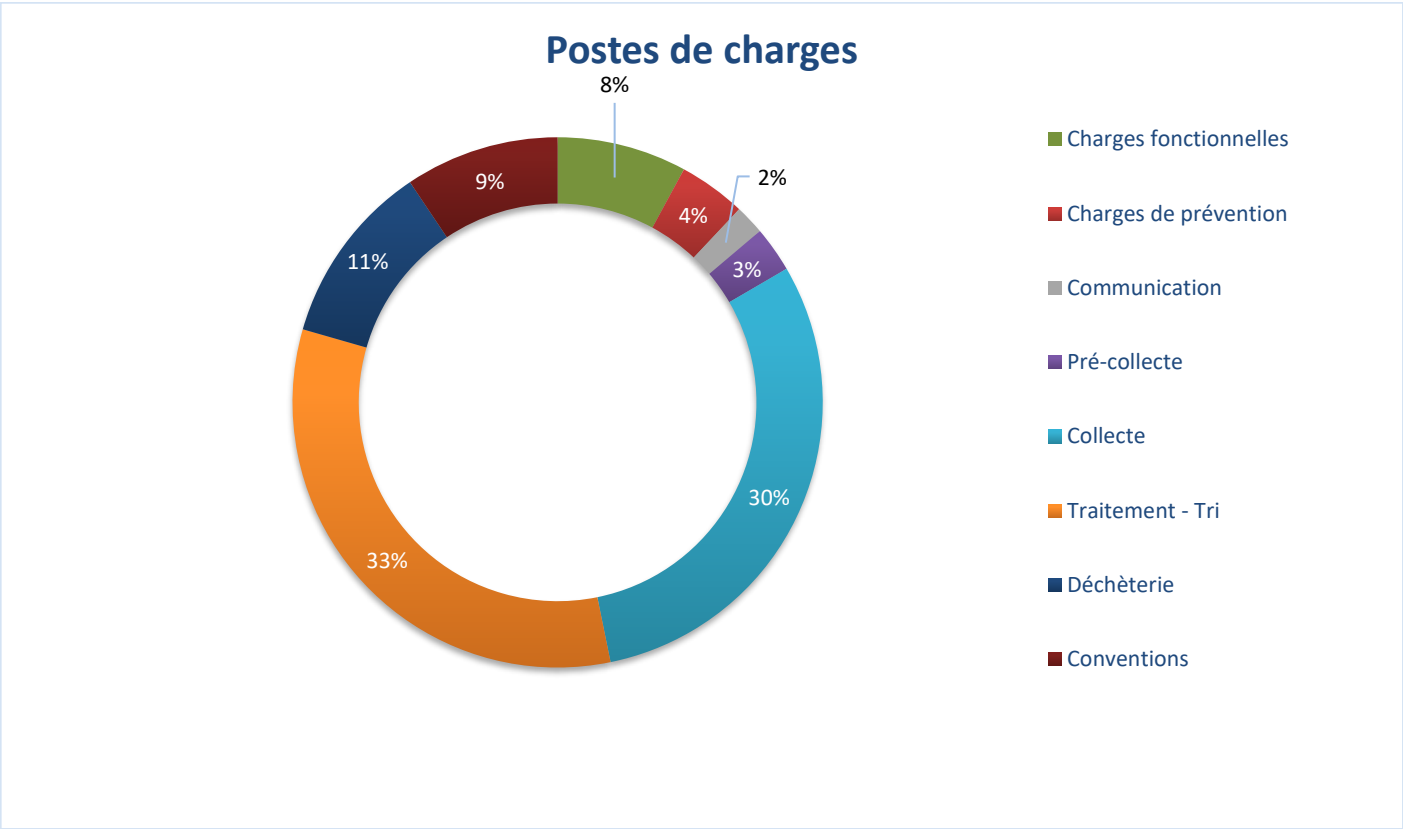
Les charges de traitement sont également tous flux confondus.

Les charges liées aux conventions concernent :

- La participation à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour la gestion des déchets sur la commune de Jassans-Riottier ;
- La participation à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'accès des habitants de Ville-sur-Jarnioux aux déchèteries ;
- La participation à la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour l'accès des habitants de Saint-Etienne-des-Oullières à la déchèterie de Belleville.

Postes de charges	Euros
Charges fonctionnelles	627 770
Charges de prévention	325 192
Pré-collecte	220 391
Collecte	2 396 996
Traitement et Tri	2 590 957
Déchèterie	885 136
Charges liées aux conventions	746 101
TOTAL	7 936 027

Les **charges fonctionnelles et de prévention** sont en hausse par rapport à 2023. Le calcul de ces charges a fait l’objet d’une nouvelle procédure afin de prendre en compte les charges indirectes qui n’étaient pas comptabilisées auparavant. De plus un poste d’animateur sur le compostage a été créé, et un 3^{ème} ambassadeur a été présent sur 10 mois de l’année.

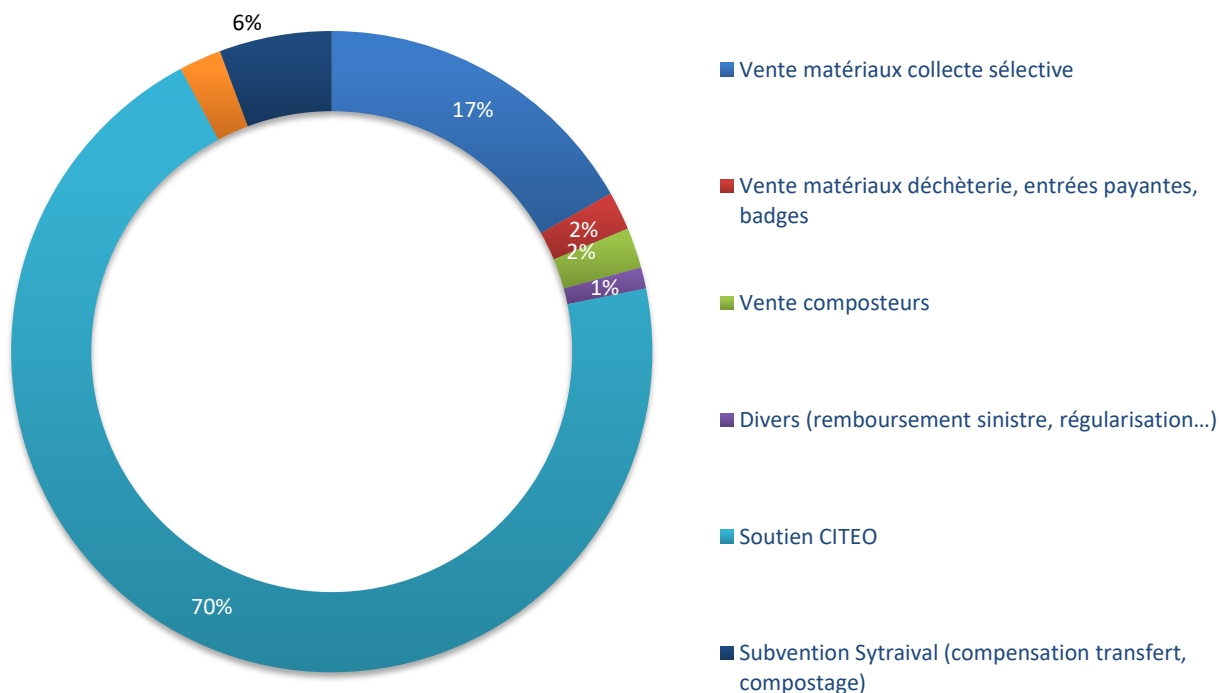


Détail des produits :

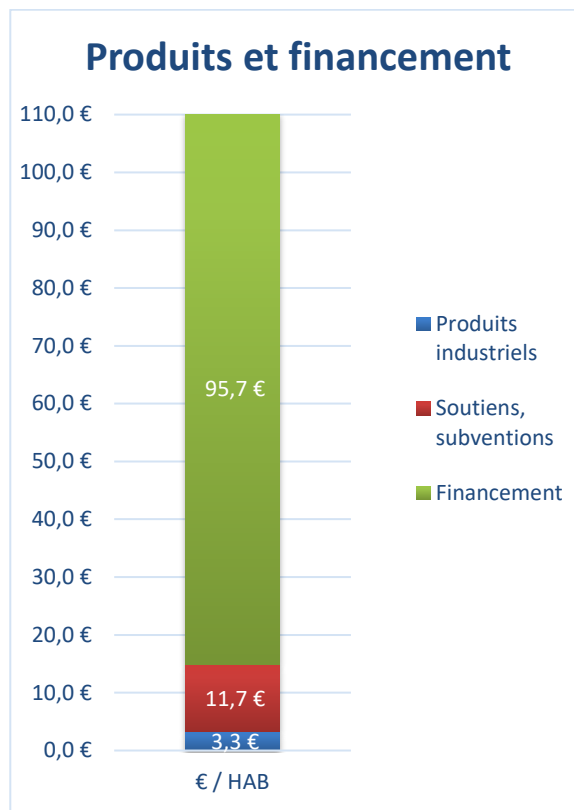
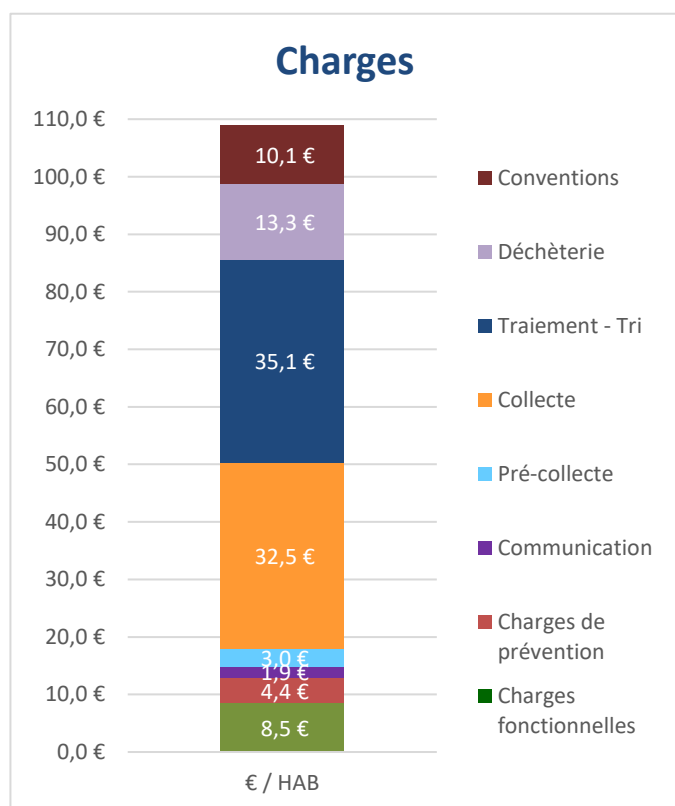
Les produits sont constitués d'une part, de la vente des matériaux issus de la collecte sélective, de flux collectés en déchèterie et de prestations payantes, et d'autre part, par des soutiens versés par les éco-organismes et des subventions. Il est précisé que les cours de reprise des matériaux sont fluctuants d'un mois à l'autre avec parfois des écarts importants.

Produits	Euros
Produits industriels, dont :	240 057
Vente matériaux collecte sélective	184 595
Vente matériaux déchèterie, entrées payantes, badges	21 316
Vente composteurs	22 401
Divers (remboursement sinistre, régularisation...)	11 745
Soutiens, subventions, dont :	859 087
Soutien CITEO	773 261
Soutien déchèterie	23 465
Subventions Sytraival (compensation transfert, compostage)	62 361
TOTAL	1 099 145

Produits

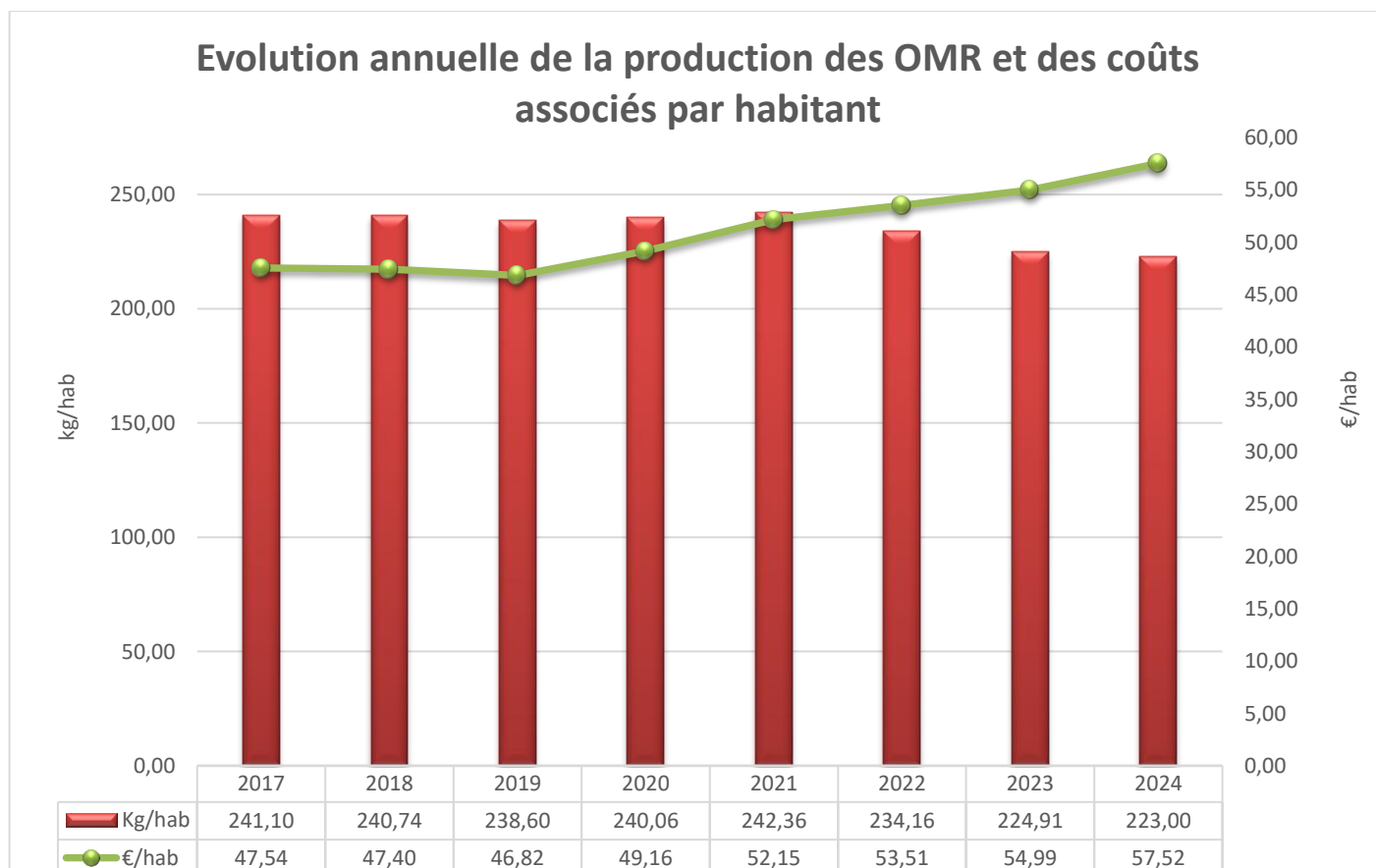


Répartition des charges, des produits et du financement :

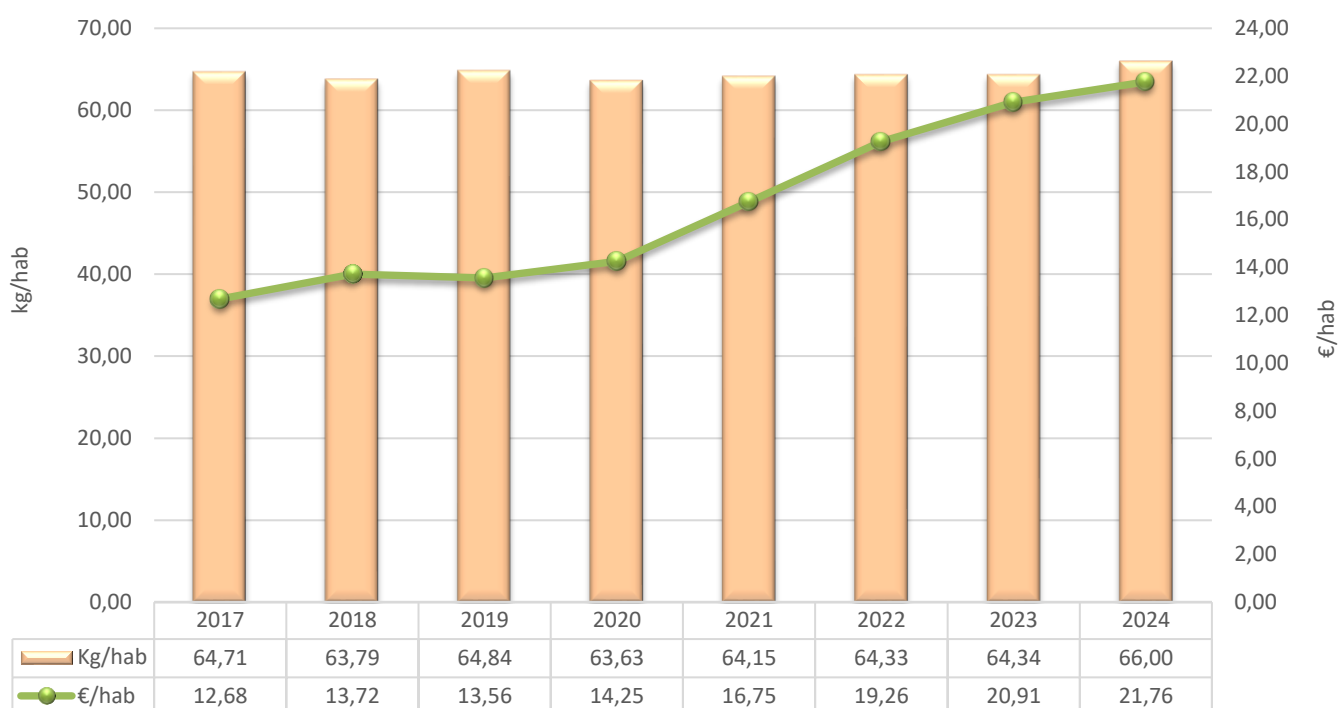


D. Evolution des coûts

Evolution annuelle de la production des OMR et des coûts associés par habitant



Evolution annuelle de la production des recyclables (emballages, papier et verre) et des coûts associés par habitant



Evolution annuelle des apports à la déchèterie et des coûts associés par habitant

